



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME

Part R ISIN : FR0011330513

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objet la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence composite constitué à 30% de l'indice ESTER capitalisé et à 70% de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 2 ans via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de son indice de référence.

L'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index est un indice qui représente le marché des obligations d'entreprises Investment Grade, à taux fixe, libellées en Euro et dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Les informations sur cet indice peuvent notamment être consultées sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

L'ESTER (« Euro Short-Term Rate ») correspond au taux overnight interbancaire de référence de la zone euro, calculé par la Banque Centrale Européenne.

Politique d'investissement : La stratégie de gestion de cet OPCVM vise à investir de manière discrétionnaire et sans contrainte de notation en obligations et/ou titres de créances négociables libellés en euros émis par des entités publiques et/ou privées de toutes zones géographiques.

La sélection des titres est effectuée :

- d'une part, à travers une analyse extra-financière ESG tenant compte des critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption... menée en appliquant une approche « Best in Universe », retenant, au sein de l'univers d'investissement initial, les 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG, indépendamment de leur secteur d'activité et en assumant des biais sectoriels. Sont donc exclus les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net hors liquidités,

- d'autre part, en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des données macroéconomiques et de marché. Les gérants apprécient ensuite les caractéristiques techniques propres au titre. Parallèlement, afin d'évaluer le risque crédit, une analyse financière portant sur les émetteurs est menée.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est investi en obligations de toutes natures (classiques, convertibles, remboursables, ...) et en autres titres de créance à taux fixe et/ou variable émis en euros, ainsi qu'aux instruments du marché monétaire.

L'OPCVM pourra exposer l'intégralité de son actif net aux produits de taux à caractère spéculatif plus risqués, non notés ou dits « *high yield* », c'est à dire dont la notation long terme est inférieure à BBB- ou Baa3 selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences et mène sa propre analyse interne du risque de crédit ou de marché.

Afin de limiter le risque de taux, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 4. La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valeur de l'actif de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son actif au risque de taux et actions et/ou exposer son actif au risque de taux.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 11 heures 30 auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux obligations et titres de créance en euros. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

PRÉSENTATION DES FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

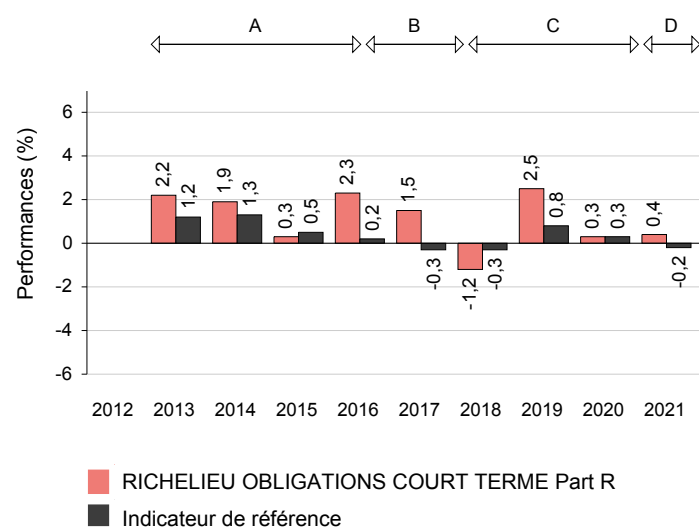
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée ou de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,41%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les coûts de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ceux-ci ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.richelieugestion.com.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances affichées dans le diagramme ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 30 octobre 2012

Date de création de la part : 30 octobre 2012

Devise de libellé de la part : Euro.

Indicateur de référence : 30% ESTER capitalisé + 70% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis.

A : Jusqu'au 28/06/16, l'indicateur de référence était l'indice composite 30% EONIA capitalisé et 70% de l'Euro MTS 1-3 ans coupons nets réinvestis.

B : Du 29/06/16 au 27/02/18, l'indicateur de référence était l'indice composite 30% de l'EONIA capitalisé et à 70% de l'indice Bloomberg Eurozone Sovereign Bond Index 1 to 3 years coupons nets réinvestis.

C : Du 28/02/2018 au 31/12/2020, l'indicateur de référence était l'indice composite 30% EONIA capitalisé + 70% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis.

D : Depuis le 01/01/2021, l'indicateur de référence est 30% ESTER capitalisé + 70% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et la valeur liquidative sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Les documents d'information périodique réglementaires sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Richelieu Gestion 1-3-5, Rue Paul Cézanne - 75008 PARIS.

L'OPCVM propose d'autres types de parts dont le détail est disponible dans le prospectus de l'OPCVM, ainsi que dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui lui est consacré, figurant sur le site internet www.richelieugestion.com.

La part de cet OPCVM n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act de 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person ».

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com ou sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Richelieu Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Richelieu Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.